

Image not found or type unknown



Donation a un enfant mineur

Par **mamétoune**, le **27/08/2010** à **11:42**

Bonjour, s v p je souhaite avoir une réponse uniquement par mail .mercirnma femme vient de me quitter depuis 3 semaines .je vis donc avec mon fils de 17 ans dans notre maison .maison que nous avons fait construire en commun. nous sommes mariés sous le régime de la communauté.rnavant de divorcé puis-je donner ma part de la maison qui devrait me revenir a notre fils unique même s'il n'est pas majeur ? qui devra payer les charges de la maison ? 2IEM nous avons en commun 2 crédits de voitures qui sont prélevés sur mon salaire ma femme est partie avec une de ces voitures comment l'obliger a en payer le crédit ? MERCI BEAUCOUP S V P REPONSE UNIQUEMENT PAR MAILS MERCIrn rn RENE